

Rénovateur BBC Normandie

Cahier des charges

dans le cadre du dispositif Chèque éco-énergie Normandie

Validé par la délibération N°CP D 21-01-82

Le Chèque éco-énergie Normandie est un dispositif d'aide directe aux particuliers porté par la Région Normandie qui s'inscrit dans un plan d'actions régional plus global, le Plan Normandie Bâtiments Durables en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments.

La Région souhaite accompagner les particuliers dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs maisons et favoriser autant que possible des rénovations globales visant le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) conforme au référentiel BBC-Effinergie Rénovation. Il s'agit également de favoriser les rénovations performantes des logements considérés comme énergivores. Le Chèque éco-énergie Normandie et les autres dispositifs du Plan Normandie Bâtiments Durables s'inscrivent dans une action régionale de structuration des acteurs, de recherche de qualité des rénovations et de soutien à la filière normande « construction ».

A travers le conventionnement « Rénovateur BBC Normandie », la Région souhaite référencer des professionnels respectant le présent cahier des charges, en capacité de proposer aux particuliers **des solutions de rénovation globale de leur logement** et organisés pour répondre aux exigences **du niveau basse consommation en rénovation**.

Compétences et engagements du rénovateur BBC

Peuvent être « rénovateur BBC Normandie » :

- les architectes
- les maîtres d'œuvre
- les entreprises générales du bâtiment RGE
- les entreprises artisanales RGE

Afin que le particulier bénéficie d'une rénovation de qualité, la prestation devra être réalisée par un professionnel formé à la rénovation globale (formations de type FEEBAT 3, RENO EXPERT, Rénovateur énergétique, formation par le geste sur un plateau technique PRAXIBAT...).

Toute perte de qualification RGE du rénovateur BBC, qu'il s'agisse d'une qualification efficacité énergétique (travaux isolés ou offre globale) ou énergies renouvelables doit être signalée à la Région Normandie.

Un rénovateur BBC ne peut pas être conventionné par la Région en tant qu'auditeur au sens du dispositif Chèque éco-énergie Normandie sauf s'il justifie de son statut de Coopérative d'Activité et d'Emploi. Dans ce cas spécifique, les entrepreneurs salariés de la Coopérative d'Activité et d'Emploi souhaitant être référencés en tant que rénovateur BBC devront passer une audition comme tout candidat et ne pourront pas être à la fois auditeur et rénovateur BBC.

Les conseillers Habitat & Energie, auditeurs, rénovateurs BBC et financeurs font partie d'une chaîne de confiance qui favorise la réalisation de rénovations globales.

Le rénovateur BBC doit donc :

- s'inscrire dans cette chaîne de confiance
- travailler avec les autres partenaires qui font partie du dispositif
- s'impliquer dans la représentation du pôle « Travaux » en participant aux réunions en lien avec le dispositif Chèque éco-énergie Normandie

Modalités d'intervention du rénovateur BBC

L'intervention d'un rénovateur BBC conventionné avec la Région est obligatoire pour l'obtention :

- d'un chèque travaux niveau 2 rénovateur BBC
- d'un chèque travaux niveau BBC

Le rénovateur BBC Normandie doit être en capacité :

Lors de sa rencontre avec le maître d'ouvrage :

- d'apporter une information sur les sujets tels que la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la qualité de l'air, l'utilisation de matériaux sains, la réhabilitation de l'habitat insalubre, l'accessibilité...
- d'informer objectivement le particulier sur la rénovation thermique de son logement
- d'écouter les souhaits du particulier pour intégrer au mieux ses besoins et son projet de vie (adaptation du logement au besoin de la famille)
- de renvoyer vers un auditeur conventionné pour la réalisation d'un audit énergétique et scénarios, permettant de définir des scénarios de rénovation BBC compatible
- de faire intervenir les compétences nécessaires pour produire les devis les mieux adaptés tant sur le plan technique (entreprises qualifiées RGE) que financier, conformes aux règles d'attribution des aides et en accord avec la fiche compatibilité BBC et l'audit. Le rénovateur doit ainsi encourager les entreprises à préconiser des matériaux biosourcés
- d'indiquer sur ses devis la mention « Rénovateur BBC Normandie assurant la coordination d'une rénovation globale BBC au sens du dispositif Chèque éco-énergie Normandie » pour les rénovations globales BBC réalisées en une seule étape (chèques travaux niveau BBC). Il appartient au rénovateur BBC de vérifier si l'activité de « coordination de chantier de rénovation thermique globale » nécessite une modification de son contrat d'assurance
- de renvoyer le particulier vers un conseiller Habitat & Energie pour le montage de son dossier

Au moment de la réalisation des travaux :

- d'organiser une première réunion avant travaux permettant à l'auditeur conventionné de lui présenter son rapport d'audit. Un point d'attention sera observé concernant les ponts thermiques, la perméabilité à l'air, les risques de condensation en fonction de la typologie du bâtiment
- de recueillir les devis actualisés des entreprises et de les transmettre au maître d'ouvrage
- de convier les différents corps d'état à une réunion de coordination, leur présenter la synthèse des échanges avec l'auditeur (les points de vigilance, les bonnes pratiques) et leur faire prendre connaissance du projet avec l'atteinte de la performance globale à respecter
- de faire intervenir les entreprises de manière coordonnée, du démarrage du chantier de rénovation BBC à sa réception. Le rénovateur BBC doit s'assurer que toutes les entreprises

se soient bien accordées sur leurs interventions respectives et sur les interactions entre prestations

- de transmettre un planning de réalisation des travaux aux entreprises ainsi qu'au particulier, de l'accompagner et de l'informer si des imprévus surviennent lors du chantier
- si une mission de maîtrise d'œuvre est confiée à un architecte ou à un maître d'œuvre, de mettre en place une coordination approfondie afin de s'assurer des limites d'action et de responsabilité de chacun
- si le particulier souhaite réaliser lui-même une partie des travaux, de l'informer que les travaux en auto-réhabilitation (non accompagnée) en rapport avec le scénario niveau 2 rénovateur BBC ou les niveaux BBC ne peuvent être réalisés qu'avec l'accord du rénovateur et dans le cadre d'une contractualisation par phases.

Le rénovateur BBC devra ainsi informer le particulier du référentiel technique applicable à ces travaux, des compétences nécessaires et des moyens requis pour réaliser ces travaux en toute sécurité. Il devra également lui communiquer les exigences de coordination avec les autres lots travaux.

La prestation de l'entreprise devra être divisée en autant de phases que nécessaire pour permettre la différenciation des tâches réalisées par l'entreprise et des tâches prises en charge par le particulier. Chaque phase fera l'objet d'un devis séparé.

Les travaux pris en charge par le particulier devront correspondre à l'intégralité d'une phase et donc d'un devis (fourniture et mise en œuvre).

Les devis qui concernent une intervention réalisée après celle du particulier devront être conditionnés à la réserve d'une bonne réception des travaux et des supports par l'entreprise. Les travaux réalisés par le particulier devront être très clairement définis et spécifiés dans les devis pour permettre cette opération de réception

A la fin des travaux :

- de vérifier que les entreprises ont réalisé la réception de leurs travaux
- d'organiser les contrôles fin de chantier, en présence, si possible, des corps de métier concernés :
 - étanchéité à l'air du bâtiment : cible visée de perméabilité à l'air Q4Pa-surf < 0,8 m³/h.m² pour une rénovation globale BBC (niveau garanti par le test d'infiltrométrie fin de travaux réalisé par un organisme indépendant et la dernière mise à jour de l'audit). En cas d'écart par rapport à la cible, un justificatif du rénovateur BBC sera demandé. Dans le cas d'un niveau 2 avec rénovateur BBC, le test d'infiltrométrie a une vocation pédagogique et peut être réalisé par le rénovateur
 - système de renouvellement d'air : contrôle par un organisme indépendant de la compatibilité des bouches avec le système, mesure du débit ou de la pression aux bouches d'extraction et vérification de la sortie toiture
- de tenir l'auditeur informé des modifications qui ont pu être apportées par rapport aux devis et de la valeur du résultat obtenu lors du test d'infiltrométrie final
- de demander la mise à jour de l'audit pour s'assurer de l'atteinte du niveau recherché
- d'apporter le cas échéant les corrections relatives à l'étanchéité à l'air du bâtiment et au système de renouvellement d'air
- de remettre au particulier, après travaux, les factures détaillées conformes au scénario réalisé
- de compléter les informations relatives au niveau atteint sur l'extranet du dispositif en remplissant la colonne fin de chantier de la fiche technique et en déposant le test d'infiltrométrie final ainsi que le rapport de contrôle de la ventilation

Examen des dossiers de candidature

Le candidat doit envoyer un dossier de candidature complet à la Région. L'instruction des candidatures est réalisée par la Région Normandie ou par un tiers missionné par la Région.

Le candidat sera ensuite invité à passer une audition.

Le jury de l'audition, présidé par la Région, est constitué, a minima de quatre personnes sollicitées parmi les représentants des conseillers Habitat & Energie, des auditeurs, des rénovateurs BBC, de la CAPEB, de la FFB, des SCOP BTP, de la DREAL et de Qualibat.

Suite à l'audition, la Région ou son représentant informera le candidat de l'avis du jury et de la décision prise par la Région par rapport à sa candidature pour le conventionnement « Rénovateur BBC Normandie ». Dans le cas d'une décision favorable de la Région, le candidat recevra une convention d'adhésion au dispositif Chèque éco-énergie Normandie.

Lors de l'audition, le candidat devra être accompagné d'un auditeur conventionné avec la Région afin de démontrer sa capacité à coordonner un chantier de rénovation globale.

L'échange avec le jury vise à apprécier la capacité du candidat à répondre à l'enjeu de la rénovation BBC. Dans ce cadre, il aura à :

- exposer ses références, compétences et qualifications dans le domaine de la rénovation globale (Pro de la performance énergétique®, ECO Artisan®...)
- commenter les actions de formation réalisées et prévues en lien avec la rénovation BBC (formations de type FEE BAT 3, RENO EXPERT, Rénovateur énergétique, formation par le geste sur un plateau technique PRAXIBAT...)
- démontrer sa capacité à proposer une organisation et à assurer la bonne coordination des différents intervenants pour la réussite des projets (réseau d'entreprises RGE, auditeurs, conseillers...)
- informer sur les liens existant avec des fournisseurs d'énergie ou de matériel
- informer sur ses assurances (responsabilités civile et décennale)

Lors de ces échanges, les éléments du dossier de candidature serviront de support pour :

- présenter et commenter un projet de rénovation globale permettant de mesurer la capacité du professionnel à être à l'écoute du client, la méthode utilisée pour appréhender ses besoins et les solutions techniques proposées pour atteindre le niveau BBC
- présenter et commenter, dans le cadre de ce projet un audit conforme au cahier des charges régional « Audit énergétique et scénarios » : les différents scénarios proposés, leurs avantages et inconvénients



***Vous souhaitez vous positionner comme
« Rénovateur BBC Normandie »***

Dossier de candidature

Le dossier doit obligatoirement comprendre les documents suivants :

Documents administratifs (à fournir par le candidat et les entreprises en cas de groupement)

- le formulaire de candidature ci-après complété par le candidat
- en cas de groupement, le mandat donné par chacun des membres à l'entreprise mandataire, pour présenter sa candidature et signer la convention avec la Région
- la justification de la compétence en rénovation globale (qualifications, références)
- les attestations d'assurance (responsabilité civile et décennale)
- un relevé de sinistralité sur 4 ans
- si le candidat n'est pas RGE : l'attestation URSSAF mentionnant que l'entreprise est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) ou l'attestation RSI de moins de 6 mois (en l'absence de salarié), l'attestation de la Caisse des Congés Payés de moins de 6 mois et un extrait Kbis du candidat de moins de 6 mois
- les attestations de formation en lien avec la rénovation globale et la liste des actions de formation prévues
- l'attestation sur l'honneur concernant l'engagement du candidat de solliciter des entreprises qualifiées RGE
- l'attestation sur l'honneur précisant que, pour les projets de rénovation réalisés dans le cadre du dispositif chèque éco-énergie Normandie, le professionnel s'engage à ne pas négocier les CEE pour son propre compte à moins que le particulier ne lui donne son accord.
- l'attestation sur l'honneur précisant ses engagements vis-à-vis des fournisseurs d'énergie et des fabricants de matériaux

Dossier technique

- un exemple de dossier complet de rénovation globale BBC comprenant des scénarios chiffrés et l'ensemble des informations nécessaires à la prise de décision (devis répondant au présent cahier des charges, audit réalisé par un auditeur conventionné avec la Région)
- un ensemble de photos, dessins, croquis permettant de montrer des exemples de traitement de points singuliers réalisé par le candidat

Le dossier de candidature doit être complet pour qu'une date d'audition puisse être proposée au candidat.

Le dossier de candidature doit être adressé :

par courrier : à l'attention du Président de la Région Normandie, Direction Energies, Environnement, Développement Durable, Abbaye-aux-Dames, Place Reine Mathilde, CS 50523, 14035 Caen Cedex 1
et

par mail : aurelien.dujardin@normandie.fr

Formulaire de candidature pour le conventionnement

« Rénovateur BBC Normandie »

Dispositif Chèque éco-énergie Normandie

Nom de la structure (raison sociale) :

N° SIRET / Code NACE :

Nom du représentant :

Titre :

Adresse :

.....

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :

Site Internet :

Statut (préciser : architecte / maître d'œuvre / entreprise générale du bâtiment / artisan / autre) :

.....

Activité (pour référencement sur le site Internet Chèque éco-énergie Normandie) :

.....

Chiffre d'affaire n-1 ou n-2 :

Candidature présentée par : un candidat unique un groupement d'entreprises

Nom du (ou des) coordinateur(s) de rénovations globales :

.....

Attestation :

Je soussigné(e) (*nom et prénom du représentant légal*)

représentant (*raison sociale de la structure*)

certifie sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans ce dossier de candidature sont exacts et m'engage à respecter le cahier des charges « Rénovateur BBC Normandie ».

Fait à, le

Signature du représentant légal :